

## Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis no 04/2002

### **« Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 20'000.—(vingt mille) pour l'aménagement et la mise en sécurité de la partie sud du chemin des Esserts »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc formée de Messieurs Jeanfavre Jacques, Corbaz Olivier et Nusslé Luc s'est réunie le 11 et 26 février 2002 afin de définir le bien-fondé de cette requête.

Nous remercions Messieurs Gilléron François, Syndic et Renaud Gilles, Municipal pour leurs explications.

Veillez noter du changement suivant : M. Gilles Renaud nous a informés du déplacement du panneau « bordiers autorisés » du haut du chemin des Fleurettes vers le bas de celui-ci.

Nous nous interrogeons dans ces conditions du bien-fondé de ce changement et prions la municipalité de nous renseigner.

L'étude de ce préavis appelle les remarques suivantes :

- nous trouverions judicieux d'installer un panneau « obligation de tourner à droite » à l'intersection des chemins des Esserts et de l'Epi d'or dans le sens Nord-Sud.
- nous regrettons que ce préavis soit le fruit d'une pression émanant des riverains du chemin des Esserts que nous comprenons aisément.
- Le flux du trafic détourné venant de la route de la Bérallaz se retrouvera au carrefour « rue du village – route cantonale », endroit réputé dangereux compte tenu de la mauvaise signalisation des feux. Nous suggérons à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires et demandons que ce point figure à l'échéancier 2002.

La sécurité routière étant extrêmement importante, nous vous prions donc chers collègues d'accepter ce préavis, et nous invitons notre exécutif à prendre toutes les dispositions dans les plus brefs délais en tenant compte de nos remarques susmentionnées.

Il va de soi que la sécurité routière ne doit pas s'arrêter seulement à ce préavis, et nous encourageons notre municipalité à continuer dans cette voie prometteuse.

Fait à Cugy le 27 février 2002,

Jeanfavre Jacques

Corbaz Olivier

Nusslé Luc